

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTON

Compte rendu de la séance du 10 juin 2022

L'an deux mil vingt deux le dix du mois de juin, le Conseil Municipal s'est réuni au foyer rural de Nanton à 19h, sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Date de convocation : 03/06/2022

Secrétaire de séance : Mme PROTAT Estelle

Présents tous les membres du conseil sauf M MANIEZ Mickaël représenté par Mme BENAS Nathalie, Mme BOYEAUD Malorie représentée par Mme PROTAT Estelle.

Le compte rendu du précédent conseil municipal tenu le 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

I. Reversement des excédents de fonctionnement entre les budgets.

Conformément au vote des budgets primitifs, le conseil approuve à l'unanimité la délibération visant à verser sur le budget principal 10 000 € du budget des panneaux photovoltaïques.

Le conseil approuve à l'unanimité la délibération visant à verser 70 000 € du budget principal sur le budget commerce.

II. Mise à disposition du terrain de la lagune de Sully

Le terrain de la lagune de Sully avait été prêté initialement à Roulottes en chantier qui a déménagé sur La Chapelle de Bragny. Ce contrat garantirait la gratuité du prêt pendant 4 ans, soit jusqu'à la fin du mandat du conseil municipal actuel.

Le conseil approuve à l'unanimité le prêt d'un terrain à Mr Guillaume CHARITAT en contrat de type « contrat de prêt à usage » à condition que celui-ci remette en état des clôtures du terrain.

Pour information, la mairie a récupéré un terrain qui avait été prêté par la commune chemin de la Riclaine. Ce terrain n'était plus entretenu et n'était plus utilisé.

III. ONF : vente de sapins

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de sapins de la parcelle 111a (le bourg) par l'ONF. Toutefois l'accord est conditionné à une exploitation exclusivement manuelle et non mécanique. Cette exploitation est proposée par l'ONF en vue d'éclaircir la parcelle pour favoriser le développement des arbres restant, pour un volume estimatif de 54m³ et un prix approximatif de 17€ le m³ soit une recette d'environ 900€ pour la commune.

Le conseil municipal n'est pas favorable à l'installation possible d'appareils photographiques automatiques par l'ONF dans la forêt communale en réponse à d'éventuelles dégradations ou dépôts divers.

IV. RODP

Le conseil approuve à l'unanimité le versement de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de Télécom soit la somme de 714, 81 € pour l'année 2022, somme qui sera ensuite reversée au SYDESL en 2023.

V. Création d'un poste de saisonnier

Le conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste de saisonnier à 35 heures pour la période juillet-août. Deux jeunes de la commune ont été retenus pour des emplois d'été : Aurélie

Bailly et Mahé Vricic. La première viendra travailler fin juillet et le deuxième fin août tous les deux pour une période de 15 jours.

VI. Mode de publication des actes réglementaires

Le conseil approuve à l'unanimité la délibération de conserver la publicité des actes réglementaires par affichage papier dans nos hameaux pour garantir à tous les habitants de notre commune l'accès à l'information bien que la législation sur le sujet ne l'impose plus.

En effet : à compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes réglementaires et décisions se feront sous forme électronique. Cependant les communes de moins de 3500 habitants peuvent encore si elles délibèrent procéder par affichage papier et ce jusqu'à la fin du mandat.

Les compte-rendus à venir ne seront plus rédigés par les conseillers municipaux, mais un secrétaire de séance devra signer avec le Maire le procès verbal du conseil, rédigé par la secrétaire de mairie.

VII. Questions diverses

- Avancée des travaux de l'école :
Les tests d'étanchéité à l'air ont été effectués dans le cadre des normes d'isolation EFFILOGIS et sont concluants. Les délais sont respectés à ce jour.
- Avancée des travaux d'assainissement de Sully :
Les travaux sont bientôt terminés. Le conseil remercie la population pour la bonne entente entre l'entreprise et les riverains.
- Les enseignants projettent d'organiser un pique nique avec leurs élèves sur le terrain du jardin-forêt le 1^{er} juillet, avant la kermesse de l'école qui aura lieu à partir de 17h dans la cour de l'école du bas de Nanton.
- La commune a reçu l'accord de financement de la Communauté de Commune Entre Saône et Grosne pour la plantation d'arbres sur la commune d'un montant de 1000 €.
- Mr Gilloz informe que l'entreprise Arbole offrira une vingtaine d'arbres dans le cadre d'un partenariat pour le projet d'aménagement de l'ancien terrain de football de la commune en parc de promenade et loisirs pour tous. Une journée citoyenne est envisagée cet automne pour leur plantation.
- Le fonds de commerce du bar étant désormais propriété de la commune, l'architecte doit nous proposer un avant projet sous peu.
- Mme Déchenaud fait état d'une grande quantité de mouches dans l'église qui impose un nettoyage conséquent lors de cérémonie. Il est proposé d'ouvrir l'église plus régulièrement pour l'aérer et voir si cela limite la prolifération des mouches.
- L'organisation du 14 juillet :
La commune offre à ses habitants le traditionnel feu d'artifice.
Les festivités sont organisées par l'Amicale des Nantonnais avec le concours de la mairie.
Une buvette, un parquet de danse sont prévus ainsi qu'un DJ, à notre connaissance.
Les membres du conseil municipal sont prêts à prêter main forte à l'Amicale pour tenir la buvette, si besoin.
- Élections : finalisation du tableau de présence des assesseurs des élections législatives des 12 et 19 juin.

Fin de séance à 20h 35

